

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2026-093

DECISION MUNICIPALE

PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES MANAGES ET DE PROXIMITE

1.1 – Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-4° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu l'inscription à l'Article 2051 du budget,

Vu la délibération en date du 23 juin 2025 relative à l'adhésion à la centrale d'achat RESAH et la convention de service d'achat centralisé entre le RESAH et la ville de Gravelines pour les services informatiques managés et de proximité,

Considérant l'accord-cadre passé par le RESAH pour les prestations de services informatiques managés et de proximité,

DECIDE :

Article 1^{er} : De prendre acte de la signature du marché subséquent de prestations informatiques autour des infrastructures informatiques issu de l'accord-cadre relatif aux prestations de services informatiques managés et de proximité par le RESAH en date du 27 mars 2026 et notifié à cette même date :

Lot	Titulaire	Montant total maximum sur la durée totale théorique du marché
Lot 1 : Prestations informatiques autour des infrastructures informatiques	HELIAQ	200 000 € HT

Article 2 : Le marché subséquent est conclu pour la période comprise entre sa date de notification au titulaire par le RESAH et le 27 mars 2028 inclus.

La dépense sera imputée à l'article 2051 du budget,

- Article 3 : La présente décision sera :
- Inscrite au registre des délibérations,
 - Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
 - Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 05 MAI 2026
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 05 MAI 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 05 MAI 2026